



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

M. Véran est un porte-parole menteur du Gouvernement ?

Question écrite n° 8412

Texte de la question

M. Antoine Léaument interroge M. le ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé du renouvellement démocratique, porte-parole du Gouvernement sur ses propos récents concernant Jean-Luc Mélenchon. Invité sur *France Inter* ce mardi 23 mai 2023, M. le ministre a déclaré : « Quand vous avez M. Mélenchon, hier, qui était dans le Nord, pour Verbaudet et qui est à quelques kilomètres de l'endroit où trois policiers, jeunes, ont trouvé la mort dans un accident de voiture terrible, tragique et qui, quasiment sur place, n'a pas un mot de compassion pour eux mais va dénoncer, entre guillemets, les policiers violents vis-à-vis des grévistes, attention à tout ça ». Cette déclaration est un mensonge. En effet, s'il est vrai que Jean-Luc Mélenchon s'est rendu dans le Nord le 22 mai 2023 pour soutenir les salariés de Verbaudet et qu'il y a dénoncé les violences policières commises contre des syndicalistes (et documentées par la presse locale et nationale), il est en revanche faux de dire qu'il n'a eu aucun mot pour les trois policiers tragiquement décédés le 21 mai 2023. En effet, voici ce qu'a dit Jean-Luc Mélenchon lors du discours qu'il a prononcé à Tourcoing le 22 mai 2023 : « Ce matin, je savais que je viendrais ici et j'entendais qu'on me parlait de ces trois policiers qui sont morts, ainsi qu'une quatrième personne, dans un abominable accident. Et bien j'étais comme vous tous : glacé de peur, de sidération et de compassion. Je pensais qu'ils avaient des épouses, qu'ils ont des enfants, petits et alors j'étais avec eux dans ce moment-là ». Soit M. le ministre était dans l'ignorance de ces propos et des excuses sont nécessaires, soit il a menti sciemment et cela est choquant pour deux raisons. Premièrement parce que ce serait la démonstration que M. le ministre a fait le choix sordide de polémiquer et de diviser à partir du drame qui s'est produit lors de cet accident de voiture et qui, au contraire, rassemble tout le monde dans la compassion pour les victimes, leurs familles et leurs amis. La polémique politicienne doit connaître des limites. Il lui faut apprendre que celle-ci en était une. Deuxièmement parce que M. le ministre est le « porte-parole du Gouvernement ». Sa parole, plus qu'une autre, doit donc être empreinte de décence et de respect envers les citoyens du pays, fussent-ils des opposants politiques. Le mensonge et la calomnie ne devraient pas faire partie de l'arsenal langagier d'un porte-parole du Gouvernement. Les questions de M. le député sont donc simples. Ignorait-il les propos de Jean-Luc Mélenchon et, en conséquence, lui présente-t-il des excuses ? Dans le cas contraire, a-t-il menti sciemment ? Si oui, il lui demande s'il peut lui dire si le mensonge et la calomnie sont une pratique courante du Gouvernement dont il est le porte-parole.

Texte de la réponse

Dimanche 21 mai 2023, quatre personnes, dont trois jeunes policiers, sont décédées dans un accident de la route à Lille. Deux personnes ont également été grièvement blessées lors de l'incident. Le parquet de Lille a ouvert une enquête pour homicide et blessures involontaires. Le conducteur décédé dans la collision entre son véhicule et la voiture de police, était positif à l'alcool et au cannabis selon les éléments d'enquête dévoilés par la procureure de Lille. Le jeudi 25 mai, le président de la République a rendu un hommage national à Roubaix aux trois policiers tués. À titre posthume, les trois policiers ont été faits chevaliers de la Légion d'Honneur et promus au rang de Capitaines de police. L'ordre républicain est au cœur de la feuille de route du Gouvernement. Suite au comité interministériel de la sécurité routière le 17 juillet dernier, plusieurs mesures ont été annoncées. Elles

permettront d'améliorer nos dispositifs de prévention, de mieux détecter et de sanctionner plus fermement ceux qui conduisent sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool. Nous avons également compris que l'appellation d'homicide involontaire peut heurter, à raison, les familles des victimes. Ce sentiment est d'autant plus décuplé quand le conducteur fautif est sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé de créer une qualification spécifique d'homicide routier. Tout conducteur qui tue une personne sur la route et serait aujourd'hui poursuivi pour homicide involontaire sera poursuivi demain pour homicide routier. Cette dénomination s'appliquera, que le conducteur ait consommé ou non de l'alcool ou des stupéfiants. Tout autre polémique ne serait que déplacée face à ce drame.

Données clés

Auteur : [M. Antoine Léaument](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8412

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement

Ministère attributaire : [Renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 mai 2023](#), page 4812

Réponse publiée au JO le : [23 janvier 2024](#), page 526